

No 02/24 bis

**Rapport** de la commission chargée d'étudier le préavis N° 02/24 relatif à la demande de crédit CHF 43'650.- pour l'étude d'itinéraires de transit des poids-lourds et d'une modération de vitesse (zones 30 km/h) dans la localité.

---

Au Conseil communal  
de et à  
1337 Vallorbe

Vallorbe, le 16 mai 2024

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de :

Madame Lauranne BRECHON, Messieurs Jacques-André CHEZEAUX, Italo FACCHINETTI, Joël JEANMONOD (Président) et Christian LIRGG (rapporteur) s'est réunie le 14 mai 2024, tous présents. M. le Municipal Luigi FIORITO en charge du dossier, a apporté tous les renseignements utiles à la bonne compréhension du dossier. Un grand merci à lui pour ses explications.

En premier lieu, la commission souhaite relever l'ambitieux projet de la Municipalité et l'ouverture du débat, suite à des demandes de citoyens et de la motion de M. Jacques-André CHEZEAUX, concernant la mobilité, en général, dans notre localité.

La somme peut paraître onéreuse pour une étude, mais elle est nécessaire au vu de la complexité et le nombre d'objets à traiter. En effet, il faudra tenir compte des directives fédérales et cantonales, des caractéristiques étendues de notre localité et de l'indiscipline de certains citoyens. Pour ce faire, un œil extérieur et spécialisé est important. La Municipalité a chargé la Maison Christe & Gyax, ingénieurs-Conseils SA, d'Yverdon-les-Bains pour ces différentes études. Au terme de leurs résultats seront présentés aux membres du Conseil communal et un préavis sera créé par la suite.

Les membres tiennent à préciser que la Municipalité ou les personnes chargées du projet contactent les deux grands magasins, au centre de la localité, afin que le problème des poids-lourds de ces entités, facilitent leurs accès et faciliter la circulation, par notamment la démolition d'un mur, derrière les négoces.

Les coûts liés à cette étude et analyses se composent de la manière suivante :

- Phase 1	CHF	16'150.--
- Phase 2	CHF	21'080.--
- Séance avec le maître d'ouvrage, divers	CHF	3'150.--
- TVA 8.1 %	CHF	3'270.--
<b>TOTAL TTC arrondi</b>	<b>CHF</b>	<b>43'650.--</b>

En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter les conclusions suivantes :

### **Le Conseil Communal de Vallorbe**

- vu le préavis N° 02/24 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### **décide**

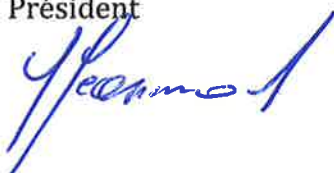
- 1- d'accorder à la municipalité un crédit de CHF 43'650.-- pour l'étude d'itinéraires de transit des poids-lourds et d'une modération de vitesse (zones 30 km/h) dans la localité ;
- 2- de porter cette dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 10 ans.
- 3- de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'endettement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Joël JEANMONOD

Président



Christian LIRGG

Rapporteur

